

## **TGV Rhin-Rhône - Voeu du groupe majoritaire du Conseil Municipal et voeu présenté par Christophe POMEZ, Conseiller Municipal**

**M. LE MAIRE :** Nous arrivons bientôt à la période des voeux. Nous sommes un peu en avance, enfin certains sont en avance. Vous avez trouvé sur vos bureaux deux voeux présentés l'un par le groupe majoritaire sur le TGV Rhin-Rhône et l'autre que je découvre avec vous par Christophe POMEZ, également sur le TGV.

**M. LOYAT :** Le Conseil Municipal s'est déjà exprimé à plusieurs reprises sur le dossier TGV, ce qui est logique vu l'importance de l'enjeu. La décision récente du Ministre des Transports, M. GAYSSOT, constitue une étape nouvelle importante. Le TGV va pouvoir enfin être sur les rails et, sur des points très importants, cela va dans le sens de nos demandes. Ainsi l'aménagement de la voie de Devecey avec des raccordements à l'Ouest et à l'Est, ce qui n'était pas du tout évident et qui a été fermement demandé, permettra au TGV d'accéder à la gare Viotte dans de bonnes conditions. Une petite promenade ferroviaire faite ce samedi et relatée par la presse a permis entre la gare Viotte et Devecey de constater qu'il y a là une voie de qualité, bien sûr à aménager, et que le problème des nuisances est très faible, pas négligeable mais très faible et c'est une grande chance d'ailleurs.

Le Ministre des Transports souligne également que des aménagements de la gare Viotte seront effectués pour faire de celle-ci un véritable pôle intermodal. La réalisation de celui-ci doit d'ailleurs pour nous commencer très rapidement avec une réorganisation importante du site. D'ici la réalisation du projet TGV, nous avons une dizaine d'années que nous devons mettre à profit. Je lis le voeu : *«Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Ministre des Transports, M. GAYSSOT, concernant la mise au point du dossier d'enquête d'utilité publique de la branche «Est» du TGV Rhin-Rhône, sur la base d'une première étape de travaux entre Auxonne et Petit-Croix.*

*C'est une étape importante pour la réalisation rapide du projet TGV Rhin-Rhône, qui accroîtra l'attractivité de l'agglomération bisontine et de la Région Franche-Comté, se positionnant comme un carrefour européen ; elle n'aura tout son sens qu'avec la branche Sud dont la conclusion des études doit être faite très rapidement.*

*Le Conseil Municipal constate la prise en compte par le Ministre GAYSSOT des demandes exprimées par les élus bisontins, visant à conforter la gare Viotte, pôle multimodal et gare TGV, complétée par la gare nouvelle d'Auxon-Dessus.*

*M. le Ministre précise que cette première étape comprendra, je cite : «des raccordements à la ligne de Devecey permettant de relier la gare de Besançon-Viotte à la ligne vers l'Est et vers l'Ouest». Cela constitue pour nous un acquis important ; en effet ces raccordements sont essentiels pour que la gare Viotte puisse accueillir tout TGV en provenance ou à destination de Besançon.*

*Le Ministre ajoute que «des aménagements seront également prévus dans la gare Viotte pour qu'elle puisse recevoir les TGV et assurer les échanges intermodaux dans de bonnes conditions».*

*Le rôle de la gare Viotte comme pôle central de l'intermodalité est ainsi reconnu, comme cela est inscrit dans les orientations du schéma directeur.*

*Le Conseil Municipal demande :*

*1. que l'Etat réalise des études de faisabilité technique et financière de desserte de l'agglomération par la croix ferroviaire,*

*2. que dans l'attente de la branche Sud, la SNCF mette en place la liaison TGV Strasbourg-Lyon via Besançon et Lons,*

3. que soient réalisées les infrastructures nécessaires (mise à deux voies...) entre la gare Viotte et la ligne nouvelle pour un usage par les TGV desservant la gare Viotte, pour la desserte ferroviaire de l'agglomération et pour le transport de fret pour le Nord de l'agglomération,

4. qu'il y ait une desserte substantielle de la gare Viotte par les TGV, supérieure à ce qui est envisagé aujourd'hui,

5. que les aménagements prévus pour l'arrivée des TGV s'intègrent dans le grand projet d'aménagement de la gare Viotte en pôle intermodal d'agglomération».

**M. POMEZ :** Dans une perspective du TGV Rhin-Rhône, il ne s'agit pas d'être contre le TGV Rhin-Rhône mais il s'agit bien de savoir de quel TGV nous parlons ce soir. En ratifiant le choix du comité de pilotage sur le tracé Auxonne - Petit-Croix, le Ministre des Transports, M. GAYSSOT, signe ainsi la création d'un monstre bicéphale pour l'agglomération bisontine, gare Viotte, gare d'Auxon. La rapidité du TGV, son aptitude à concurrencer l'avion sur les courtes et moyennes distances, ce désir perpétuel des élus de voir les unités urbaines positionnées sur un fameux tracé à grande vitesse ont fait oublier quelques réalités.

Ces réalités les voici : c'est la diversité de la clientèle de la SNCF, c'est le rôle de cabotage et donc de liaisons interrégionales assurées par le train et enfin c'est l'avantage de pénétrer sans encombre au cœur de la cité via la gare centrale. Hélas, le TGV veut singer l'avion : toute la démarche commerciale de la SNCF constitue un véritable désaménagement du territoire. Elle continue à diminuer le nombre des arrêts intermédiaires, à faire miroiter des gains de temps apportés par des voies périphériques par rapport aux gares centrales et même à vanter une intermodalité rails-routes -on imagine bien la gare d'Auxon avec des beaux parkings- au lieu de privilégier les correspondances quai à quai entre TGV et trains régionaux.

En acceptant l'implantation d'une seconde gare à Auxon, sans se donner les moyens de revaloriser la gare Viotte, le document du comité de pilotage spécifie entre autres : «la gare de Besançon sera légèrement adaptée», on a quelques assurances de plus de la part du Ministre GAYSSOT. La gare d'Auxon comme gare origine et terminus de liaison TER, sur 17 TGV à la gare d'Auxon, 3 allers et retours auront comme origine et destination la gare de Besançon-Viotte, soit deux fois moins qu'aujourd'hui, et puis la liaison Strasbourg-Lyon détournée à Auxon. Nous acceptons par là de fait un dépérisse- ment à moyen ou long terme et une disqualification de la gare Viotte, ceci en totale contradiction avec les orientations du plan de déplacements urbains et le schéma directeur de l'agglomération bisontine.

Nos députés locaux auront beau jeu de réclamer quelques TGV supplémentaires à la gare Viotte ou même une électrification à deux fois deux voies entre Besançon et Devecey. Ils ne pourront lutter contre un avenir peu réjouissant pour la gare Viotte à long terme, celui d'égaliser dans les prochaines années l'équivalent du trafic de la gare de Baume-les-Dames. Battons-nous pour rendre à notre gare centrale son rôle de pivot dans la ville dans une logique de vraie gare multimodale où nous ferons entrer les TGV, c'est le sens du voeu que je vous propose ce soir qui s'inscrit dans la majorité et qui, à côté du premier voeu qui est un petit peu un minima, essaie d'aller un peu plus loin dans les propositions :

*«Attendu que le tracé retenu imposerait la création d'une nouvelle gare TGV à l'extérieur de Besançon,*

*Attendu que seuls 3 TGV sur 17 auraient comme origine et destination la gare de Besançon-Viotte (contre 5 actuellement),*

*Attendu qu'à long terme, l'existence d'une nouvelle gare constitue une réelle menace sur la gare de Besançon-Viotte en terme de flux de trafic et par là même d'incapacité de jouer réellement un rôle de pôle multimodal,*

*Attendu que ce même projet actuel de TGV est en contradiction avec le schéma directeur de l'agglomération bisontine ainsi qu'avec les objectifs affichés de diminution du trafic automobile du plan de déplacements urbains,*

*je propose que le Conseil Municipal de Besançon réaffirme son soutien à la gare de Besançon-Viotte comme gare TGV et pôle intermodal pour l'ensemble des transports régionaux et demande au Ministre des Transports que la Ville de Besançon soit traitée comme toutes les autres capitales régionales (Mulhouse et Dijon) dans sa desserte et son flux de TGV en centre-ville.*

*Par ailleurs, la Ville de Besançon entend et attend que la commission nationale des débats publics (qui fait partie de la loi d'aménagement sur le territoire) se saisisse du dossier sur la branche Sud notamment tant qu'il est encore temps dans un souci d'approche globale du projet (Est - Sud - Ouest) avant la déclaration d'utilité publique au printemps prochain». Je vous remercie.*

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il des observations sur l'un et l'autre de ces voeux ?

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** Je crois qu'il faut qu'on dise clairement ce qui dans la lettre du Ministre du Logement et de l'Equipement nous semble important pour l'ensemble de l'agglomération. Le premier point qui me semble essentiel, c'est que la Franche-Comté, Besançon et son agglomération, et je crois qu'il faut qu'on le dise très fortement et avec énergie, sera sur un tracé TGV. Je crois que c'est bien l'enjeu du développement de Besançon et de son agglomération d'être sur un tracé TGV, en direction de Paris mais surtout en direction du Sud, c'est ce qui est dit dans le voeu présenté par Michel LOYAT. D'autre part les infrastructures prévues, et je suis bien dans la logique des infrastructures et non pas dans celle du nombre de TGV et de trains utilisés, permettent un équilibre réel pour l'agglomération bisontine entre la gare Viotte et la gare d'Auxon. Je crois que cela il faut qu'on le porte tous ensemble pour l'économie bisontine et l'économie de l'agglomération, cela permettra un véritable équilibre entre les gens du centre-ville et les gens de la périphérie.

Simplement c'est à nous maintenant de mettre très rapidement en place et rendre la gare Viotte multimodale, de faire en sorte que les infrastructures permettent réellement cet équilibre. Il faut voir que les avancées que nous avons réclamées par le biais de la Municipalité et du District nous permettent d'avoir maintenant la vraie possibilité d'utiliser intelligemment ce tracé qui va s'offrir à Besançon.

J'ajouterai simplement que ce qui a été retenu fait partie des choix approuvés dans le cadre du schéma directeur par l'ensemble des communes qu'il concerne.

**M. DUVERGET :** Monsieur le Maire, nous nous trouvons en présence de deux voeux, l'un de votre majorité majoritaire et l'autre d'une majorité plus minoritaire. Je choisirais plutôt le voeu de la majorité majoritaire en ajoutant à l'intervention de Paulette GUINCHARD-KUNSTLER que la gare de Besançon bien reliée à la gare d'Auxon, c'est aussi non seulement la garantie d'une liaison vers Paris, vers le Sud mais également vers le Nord-Est de l'Europe. Ne négligeons pas cet aspect-là dans l'avenir qui sera peut-être aussi important que les autres axes.

**M. LE MAIRE :** C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons obtenu d'avoir ce double raccordement vers le Sud et vers l'Est.

**M. JACQUEMIN :** Le voeu du groupe majoritaire appelle quelques questions. Vous demandez que l'Etat réalise des études de faisabilité technique et financière de desserte par la croix ferroviaire. Vous faites référence là à la réflexion actuelle sur les transports d'agglomération. Est-ce qu'on ne fait pas un mélange de genres, est-ce que ça ne brouille pas un peu votre message que de venir parler des transports d'agglomération alors qu'on parle de TGV, c'est-à-dire des transports grande distance ?

Il y a une autre question sous-jacente dans les deux voeux : vous faites référence, vous Monsieur POMEZ, à un nombre limité de dessertes de Besançon et le groupe majoritaire demande lui de son côté une desserte supérieure à ce qui est envisagé aujourd'hui. Je voudrais qu'on me précise l'information dont on dispose aujourd'hui sur les dessertes TGV prévues par la SNCF ?

Je m'interroge aussi sur la mise à deux voies entre Auxon et Viotte qui va nécessiter des travaux apparemment très importants notamment en tunnel. Est-ce que la SNCF a envisagé de conduire ces études ?

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'il est prévu dans le comité de pilotage trois allers retours TGV sur Paris. Nous espérons en obtenir davantage, au minimum 5 comme c'est le cas actuellement. Il y a effectivement problème là et cela est repris dans le vœu du groupe majoritaire.

**M. LOYAT :** En réponse à M. JACQUEMIN pour savoir si la demande par rapport à la croix ferroviaire trouve bien sa place, je crois que cela recoupe le reste du vœu sur deux points. Premier point : par rapport à l'intermodalité de la gare Viotte, la desserte à l'intérieur de l'agglomération en est un des aspects. Deuxième point : ce sont les aménagements sur la voie entre la gare Viotte et Devecey qui devront permettre à la fois la desserte TGV et la desserte de l'agglomération. Pour ces deux raisons, sans brouiller le message cela trouve sa place dans ce vœu.

**M. LE MAIRE :** Nous votons d'abord sur le vœu qui me semble plutôt minoritaire présenté par Christophe POMEZ, puis sur celui présenté par le groupe majoritaire.

J'imagine quand même qu'il est difficile de voter à la fois pour le vœu de Christophe POMEZ et pour celui du groupe majoritaire car ils sont assez contradictoires. Ce que je regrette dans le vœu des Verts, c'est qu'on dise que le projet actuel est en contradiction avec le schéma directeur car c'est faux. On ne doit donc pas partir d'attendus faux pour essayer de préciser une chose».

Le Conseil Municipal :

- à la majorité (8 voix pour, 4 abstentions), rejette le vœu présenté par Christophe POMEZ
- à l'unanimité moins 5 abstentions, adopte le vœu présenté par le groupe majoritaire du Conseil Municipal.

*Récépissé préfectoral du 26 novembre 1999.*